

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2015 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents :

MM. JEUNIAUX, CANDELIER,, RICHARD, CARRE, CAPRON, GUY, POURNY, CARON
Mmes ISEBE, HENNON, LEFEBVRE.

Etaient absents excusés :

Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX
M PROCHWICZ, excusé, ayant donné une procuration de vote à M CANDELIER.
M GAUDIERE, excusé, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 08 Décembre 2015

Date de la séance : 15 Décembre 2015

Affichée le : 22 Décembre 2015

Ordre du Jour :

I) L'ajout d'une délibération

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- FDE80 : Amélioration de l'éclairage public et pose de 57 points lumineux.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout d'une délibération.

I) Approbation du compte rendu du 17 Novembre 2015

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓ DIA : Parcelle ZE n°88

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître BOUTHORS, notaire à Amiens (80) 26 rue de Noyon à Amiens (80), concernant la parcelle Section ZE n°88 située n° 9 rue Auguste Renoir à Vers Sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Taxe foncière : Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire explique que suite à la réception de la feuille d'imposition de la taxe foncière concernant les immeubles appartenant à la commune, il s'avère que le local situé rue de l'église et qui a été démoli est inscrit dans le cadre de la taxe foncière.

Une demande de dégrèvement a été envoyée auprès du service des impôts et nous avons reçu un chèque de 234.00€ qui correspond à l'excédent de versement sur la taxe foncière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, l'encaissement du chèque de 234.00€ correspondant à l'excédent de versement sur la taxe foncière 2015.

✓ Assurances Mutuelles de Picardie : Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une déclaration de sinistre a été établie aux Assurances Mutuelles de Picardie suite au vol au groupe scolaire en date du 24 octobre 2015.

Du matériel appartenant à la commune, utilisé lors des centres de loisirs a été dérobé pour une valeur de 1 283.46€.

Au regard des factures, les Assurances Mutuelles de Picardie remboursent la somme totale de 1 283.46€. Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, l'encaissement du chèque de 1 283.46€ des AMP.

✓ Amiens Métropole : Modification des statuts pour la création d'une centrale d'achats

Les articles 9 et 31 du Code des marchés publics autorisent la constitution d'une centrale d'achats en vue :

- De l'acquisition de biens ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs.
- Ou de la passation de marchés ou d'accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs.

Afin de permettre la création d'une centrale d'achats dont Amiens Métropole serait gestionnaire, il convient que le Conseil Municipal se prononce en vue de permettre la modification des statuts de la communauté d'agglomération. C'est pourquoi,

Le conseil Municipal de VERS SUR SELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-17 ,

Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 9 et 31,

Vu les statuts d'Amiens Métropole,

DELIBERE

Article 1^{er} : un avis favorable est émis en vue de compléter l'article 9 des statuts d'Amiens Métropole, intitulé « prestations de services » par les alinéas 3 et 4 de cet article qui seraient ainsi libellés :

« La communauté d'agglomération peut, constituer une centrale d'achats pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services ».

« La communauté d'agglomération peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures ou des services ».

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

✓ Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de VERS SUR SELLE se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents que :

Les agents recenseurs de la commune soient :

- M Richard THORON
- M Dominique JEANSONI

A l'issue du recensement, chaque agent recenseur percevra une rémunération d'un montant de 750€ brute.

✓ FDE80 : Convention maîtrise d'ouvrage et Eclairage public rue de l'église

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 6 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- **Eclairage public rue de l'église**

Il propose aux membres du conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 37 045.00€ TTC.

Si les membres du conseil acceptent, il sera établi entre la FDE de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux
avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux 15 545€
(mât + luminaire) à 1500€HT par point lumineux, 70% du coût HT des travaux (1)
de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'œuvre)

-Contribution de la commune 21 500€

TOTAL TTC 37 045€

- (1) La commune peut bénéficier d'une subvention de 20% du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL. Cette subvention viendra le cas échéant diminuer la charge nette de la commune, la subvention est à solliciter par la commune qui devra également demander le préfinancement éventuel ; la FDE 80 assistera la commune en fournissant le dossier technique.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 21 500€
- De solliciter une subvention de 20% auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL et demandera l'autorisation de préfinancement des travaux.
- La subvention accordée viendra diminuer la charge nette de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et tous les documents relatifs au dossier

✓ FDE80 : Convention de financement des travaux d'effacement des réseaux électriques rue de l'église

Monsieur le Maire donne lecture de la convention n° 10-0429-EF de la FDE80, relative à un projet d'effacement du réseau électrique dans la commune.

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux électrique	72 508.00€
Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération :	3 625.40€
Montant de l'opération totale :	76 133.40€HT
TVA sur les travaux	14 501.60€
Total :	90 635.00€ TTC

Plan de financement est le suivant :

-Participation de la commune 55% du coût HT	41 873.37€
-Montant pris en charge par la Fédération 45% soit	34 260.03€
-TVA avancée par la Fédération	14 501.60€
Total :	90 635.00€ TTC

- Coût des travaux d'éclairage	29 169.00€
Frais maitrise d'œuvre 7%	2 042.00€
TVA sur les travaux	5 834.00€
Total :	37 045.00€TTC

Plan de financement est le suivant :

Montant pris en charge par la Fédération	15 545.00€
Contribution de la commune :	21 500.00€
Total :	37 045.00€TTC

La commune peut bénéficier d'une subvention de 20% du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL.

- Travaux de Génie Civil de Communications Electroniques pour un montant	
- Coût des travaux d'infrastructure d'accueil	21 235.00€
Frais maitrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération	1 061.75€
TVA sur les travaux	4 247.00€
Total :	26 543.75€ TTC

Plan de financement est le suivant :

Part de financement de la FDE80 (40% du coût HT)	8 918.70€
Contribution de la commune 60%	13 378.05€
TVA avancée par la FDE80	4 247.00€
Total :	26 543.75€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la convention N° 10-0429-EF concernant le projet d'effacement du réseau électrique de la rue de l'Eglise ci-dessus mentionné.
- approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL et l'autorisation de préfinancement des travaux.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

✓ Budget 2015 : Décisions modificatives

Au vu des crédits disponibles en investissement, il convient de modifier certains articles de la section d'investissement comme indiqué ci-dessous :

Budget Principal 2015
Section d'investissement – Dépenses

DM n° 4

Crédits à réduire		Crédits à ouvrir	
Article 2312 op 113 Démolition maison	- 1 500.00€	Article 2315 op 73 EGLISE	+ 1 500.00€
Article 2312 op 113 Démolition maison	- 1 000.00€	Article 2188 op 109 ECOLE	+1 000.00€
TOTAL	- 2500.00€	TOTAL	+ 2 500.00€

Projet d'achat de projecteurs à LED et réparation de la gouttière à l'église.

Budget Principal 2015
Section de fonctionnement – Dépenses

DM n°5

Crédits à réduire		Crédits à ouvrir	
Article 657371- PEP Article 61522-Entretien des Bâtiments	- 85 000.00€ - 17 000.00€	Article 6218	+ 102 000.00€
Article 65749 - CPIE	- 18 837.00€	Article 6218	+ 18 837.00€
Total	- 120 837.00€		+ 120 837.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, approuvent les décisions modificatives citées ci-dessus.

✓ Investissements : Report de crédits sur 2016

Au regard du budget investissement 2015, notamment aux travaux en cours, monsieur le Maire propose le report de crédits suivants :

Article : Invest / Dép	Opération	Désignation	Montant à reporter
2315	79	Ponts et vannages	64 236.00€
TOTAL			64 236.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, approuvent le report de crédits cité ci-dessus pour un montant de 64 236.00€.

Monsieur le Maire précise que nous sommes dans l'attente d'une date pour un essai de portance sur le pont.

✓ FDE80 : Amélioration de l'éclairage public et pose de 57 points lumineux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 57 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

Eclairage public Amélioration de l'Eclairage Public

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 35 175.00€ TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes
dans la limite des dépenses, la TVA , le fonds de concours complémentaire 17 851.00€ (1)
pour le remplacement de luminaires équipés de lampes frappées d'interdiction
de mise sur le marché et la maîtrise d'œuvre)

-Contribution de la commune 17 324.00€

TOTAL TTC 35 175.00€

- (2) La commune peut bénéficier d'une subvention de 20% du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL. Cette subvention viendra le cas échéant diminuer la charge nette de la commune, la subvention est à solliciter par la commune qui devra également demander le préfinancement éventuel ; la FDE 80 assistera la commune en fournissant le dossier technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 17 324.00€
- De solliciter une subvention de 20% auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif IDEAL et demandera l'autorisation de préfinancement des travaux.
- La subvention accordée viendra diminuer la charge nette de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et tous les documents relatifs au dossier

IV) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Participation citoyenne

La première réunion a eu lieu ce jour à Poix de Picardie. Une information sur la mise en place de la participation citoyenne sera donnée dans le Vers Info.

Ponts

Le panneau d'interdiction de circuler aux engins de plus de 3T5 a été posé.

Travaux de voirie

Le plateau face à la mairie a été refait. M CAPRON demande de repeindre le passage piéton.

Les travaux d'éclairage public, rue Dufour, sont réalisés. Les travaux de voirie reprendront vers le 15 janvier 2016.

Assemblée Générale du SIVOM de Boves

Le montant de la contribution 2016 au SIVOM sera identique à celle de 2015.

Enquête sur la distribution des bacs jaunes

90% des foyers ont répondu à l'enquête et la mise en place des bacs jaunes aura lieu prochainement.

Transport Bus

La concertation sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est terminée, nous aurons connaissance des modifications des lignes courant 2016.

Aide alimentaire

A reçu un courrier de remerciements de la part du responsable de la banque alimentaire de Saleux qui remercie toutes les personnes de la commune pour leurs dons.

M CARRE prend la parole pour remercier M PROCHWICZ pour le travail de communication effectué dans le cadre de la collecte.

Tour de table

✓ **M. CANDELIER**

- Téléthon

Cette année, le montant reversé au Téléthon s'élève à 1385€ et remercie toutes les personnes qui ont aidé et participé au Téléthon.

Remerciements à Feeling and Move et à M Pascal GRANDSERRE qui ont animé cette soirée.

- Amiens Métropole, Commission Finances du 09 décembre.

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, il a été procédé à un débat d'orientation budgétaire préalable au budget primitif 2016. Ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires de l'année à venir.

- Eclairage public

Dans la rue de Conty, problème d'éclairage public qui fonctionne par intermittence ainsi que dans la rue André Batteux.

- Comité d'animation

A fêté ses 30 ans en 2015. Les animations seront reconduites en 2016.

✓ **M. CAPRON**

- CPIE

Réunion du Comité de pilotage, présentation du travail effectué pendant l'année 2015

Nous aurons le même nombre de journées qu'en 2015 et au même tarif (677€ par jour).

✓ **M. CARRE**

- Commission aménagement du 11 décembre

Place du 8 mai, les services d'Amiens Métropole ont proposé un modèle de bancs et de poubelles mais celles-ci ne conviennent pas.

Demande d'un riverain, de mettre davantage de poubelles dans le village surtout en bas de l'allée des marronniers.

21h45 : Arrivée de M CARON

Achat de plusieurs panneaux à poser dans le village et un miroir pour sécuriser la rue haudière.

- Fleurissement

Une réunion préalable a eu lieu le 25 novembre avec les membres de la commission et M Sébastien DUSSART et M Claude ISEBE afin de définir les arbustes en fonction de l'environnement.

On privilégie le fleurissement aux 2 entrées du village, à la mairie, rue haudière, allée des marronniers et rue Dufour après les travaux.

Le devis s'élève à 1000.00€.

Au niveau du pont, les rondins de bois seront à enlever et mettre des barrières à la place ainsi que des jardinières de fleurs à poser.

Au square du moulin, il faudrait ramener de la terre pour faire des massifs de fleurs.

✓ **M CARON**

- Voirie

Faire couper les herbes du talus face à la salle communale.

✓ **Mme ISEBE**

- Bac à fleurs

Pose la question : Que fait-on du massif rue du moulin ?

M CARRE propose de faire des places de parking.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 19 Janvier 2016

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h10